



Institut des
neurosciences
appliquées



COACHING DE COUPLE



institut des
neurosciences
appliquées

Coaching de couple 2020

DATES :

Du 7 au 9 avril 2020 Bernard BAREL

Du 18 au 20 mai 2020 Damien MASCRET

Du 22 au 24 juin 2020 David LEFRANCOIS

63 heures de cours en présentiel

+ 24h de téléconférences dispo sur la plateforme de e-learning

+ 6 h de supervisions (2h /mois pdt 3 mois)

TARIFS : 1997 € prix régulier ou 1497€ pour stagiaire de l'institut des neurosciences

ANIMATEURS:

Bernard BAREL Psychologue Clinicien, sophrologue, Formateur international en PNL, expert en gestion des peurs. Directeur de la branche clinique de l'École de Sophrologie Caycédienne de Carcassonne (France). Enseignant certifié en PNL (certifié enseignant international INLPTA).

Damien MASCRET Médecin et sexologue (DIU de Paris V), il intervient régulièrement sur RTL, Europe 1 et France 5 (La maison des maternelles). Journaliste formé à l'ESJ Lille, il travaille au Figaro Santé après avoir exercé comme sexologue en cabinet privé à Paris. Depuis cinq ans il est aussi en charge de la rubrique Sexologie du Figaro (<http://sante.lefigaro.fr/mieux-etre/sexualite>). Il est l'auteur de plusieurs livres dont "La revanche du clitoris" (La Musardine 2008, 2e édition 2016), "Peut-on être romantique en levrette" (La Musardine, 2009) et "Le Dico-guide de votre santé" (Leduc.s éditions, 2016).

David Lefrancois. Coach, Conférencier, Expert en neurosciences, Formateur à l'Institut des Neurosciences appliquées, auteur de plusieurs ouvrages sur le coaching.



institut des
neurosciences
appliquées

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- *Apporter les compétences spécifiques et systémiques afin d'assurer un bon coaching de couples.*
- *Donner les moyens d'accompagner un couple dans une situation de crise ou bien de permettre à celui-ci de mettre en place les piliers d'une bonne relation de couple.*

PRE REQUIS :

Avoir suivi le parcours 1 de coach personnel et professionnel
Ou pratique du coaching ou des métiers d'accompagnement des personnes dans un contexte personnel ou professionnel.

ETAPES DE LA FORMATION : Formation sur 6 mois

- La formation se déroule sur 9 jours (3 séminaires : 3 en avril, 3 jours en mai et 3 jours en juin 2018)
- A dispo sur votre e-learning 12h de téléconférences avec Damien Mascret + 12h de téléconférences avec Bernard Barel
- 6 Heures de supervisions



institut des
neurosciences
appliquées

CONTENU DE LA FORMATION

Un couple sur deux divorces et le besoin d'être accompagné est de plus en plus présent. But de toute notre vie, le couple est sans doute l'un des domaines de vie le plus important. Introduire un coaching au sein du couple va permettre de rétablir la communication, ainsi chacun peut s'exprimer et expliquer sa vision des choses.

Programme du 1^{er} séminaire du 07 au 09 avril avec Bernard BAREL

Jour 1 :

- Le Conflit dans le couple : Définition et causes + Déroulement
- Burnout du couple
- De l'arrivée de l'enfant au « nid vide » à son départ : Les conflits de rôle parent vs amant
- Les principes de l'accompagnement : Accompagner le couple + Accompagner séparément + La médiation

Jour 2 :

- Comment accompagner : Comment écouter + Comment recadrer + Accepter le risque
- Eduquer : La bienveillance

Jour 3 :

- Eduquer : La place de valeurs + Comment communiquer ensemble + Pardonner
- Les projets : Créer un avenir + La confiance + La place d'un travail personnel « thérapeutique » + la possibilité de la séparation et comment l'accompagner

Programme du 2^{ème} séminaire du 18 au 20 mai avec Damien MASCRET

Jour 1:

- Pourquoi nous n'osons pas
- Suis-je normal ?
- Un peu de médecine, beaucoup de psycho
- Érotisme et sensualité
- Les idées qui bloquent l'épanouissement érotique
- Apprendre à utiliser les deux formes du désir sexuel

Jour 2:

- Les orgasmes faciles
- Pourquoi le sexe devient ennuyeux à la longue
- Les pratiques sexuelles qui marchent (pour qui?)
- Le pouvoir des fantasmes
- Utiliser les scénarios érotiques

Jour 3:

- Violence et traumatisme
- Douleurs et vaginisme
- Vaincre l'addiction sexuelle
- Surmonter l'infidélité

Programme du 22 au 24 juin avec David Lefrançois

Jour1 :

- Organisation, dynamique et structure du coaching
- Engagement dans le programme d'évolution du couple
- Conscience et dynamique d'un égrégora
- La logique de plaisir générale et plaisir particulier

Jour 2 :

- Les 7 fondements d'un couple durable
- Les piliers du soutien mutuel
- Le couple: une équipe à construire

Jour 3 :

- Estime de soi et confiance en soi à travers le couple
- Vaincre l'adversité à 2
- Créer un projet de couple

INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal / Ville :

Tél personnel : Portable :

Tél professionnel : Fax :

Adresse email :

Profession :

Date de naissance :

Adresse de facturation :

.....

Date de début de la formation :

Formation Coaching de couple: 1997 € (Prix régulier) ou 1497€ (Prix élèves à l'institut des neurosciences)

- Je règle la totalité de la formation et j'effectue un virement
- de 1997€ ou de 1497€ + document signé et daté.

OU

- Je règle en 3 fois et j'effectue un virement (RIB joint au mail)
- de 700€ ou de 500€ pour valider votre inscription
- de 700€ ou de 500€ (*en milieu de formation*)
- de 597€ ou de 497€ (*en fin de formation*)

- Autre, selon accord des parties. A préciser.

- En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des **Conditions Générales de Vente de l'INSTITUT DES NEUROSCIENCES APPLIQUEES (au verso)**, et je les accepte.

Fait à.....le.....

Signature

INSTITUT DES NEUROSCIENCES APPLIQUEES
171 bis avenue Charles de gaulle, 92 200 Neuilly sur Seine
RCS : 808 218 267 00017
Tel : 01-84-19-41-61

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Contrat

1.1/ Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par INSTITUT DES NEUROSCIENCES APPLIQUEES et excluent l'application de toutes autres dispositions.

1.2/ Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est formé par l'organisme de formation à la réception du bulletin d'inscription ou de tout autre courrier de commande signé par le stagiaire.

1.3/ Dans les autres cas, le contrat est réputé formé par la signature de la convention de formation professionnelle, ainsi que par l'organisme de formation à la réception du bulletin d'inscription ou de tout autre courrier de commande signé par l'entreprise.

2. Annulations / Reports / Changements

Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral, minorés de 5 % si elles sont reçues au plus tard 30 jours avant le début du stage. De 29 jours avant le début du stage à la veille du début du stage, pour tous reports ou annulations, l'organisme de formation sera dans l'obligation de facturer 50 % du montant total TTC de la formation. A compter du premier jour de stage, aucun remboursement ne sera effectué et ainsi, le coût total de la formation sera exigible. L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

3. Règlement de la formation

3.1/ Le règlement à la charge du stagiaire, de l'entreprise, d'un organisme collecteur ou d'un organisme public ou parapublic, doit obligatoirement intervenir dans sa totalité au plus tard deux semaines avant le début de la formation. Dans le cas contraire, l'organisme de formation se réserve le droit de refuser l'inscription et l'accès à la formation.

3.2/ Une pénalité de retard au taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée pour toute somme demeurée impayée à son échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur ou les organismes publics ou parapublics dépositaires de budgets de formation (pôle emploi, OPCA...) le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

4. Résiliation – Remplacement

Tout stage commencé est dû en totalité même si le participant ne s'est pas présenté.

Tout stage commencé est dû en totalité quelques soient les motifs des raisons personnelles survenant au cours de la formation du dit participant.

5. Obligations du stagiaire

5.1/ La formation est organisée au sein de l'INSTITUT DES NEUROSCIENCES APPLIQUEES. Par conséquent, le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'institut. La transmission du bulletin d'inscription ou de la convention de formation professionnelle dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète du stagiaire aux règles de bon fonctionnement de l'organisme de formation.

5.2/ Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non respect du contrat par le stagiaire, peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage, et d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de présence.

5.3/ L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile pour tous les agissements préjudiciables au tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

6. Moyens pédagogiques et techniques

En fonction de la formation suivie, l'organisme formateur met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage, à savoir, selon le cas, les moyens audiovisuels, les outils informatiques et autres. Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation et qu'ils doivent être utilisés conformément aux objectifs de formation définis. Ils constituent des outils professionnels de formation liés à l'entreprise formatrice, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles par les stagiaires.

En conséquence, le stagiaire s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation. Compte tenu de l'objet du contrat, il est entendu que l'organisme de formation aura accès et pourra suivre l'ensemble des données auxquelles le stagiaire aura eu accès et/ou qu'il aura stocké ou fait stocker sur quelque support que ce soit, ce sans que le stagiaire puisse lui opposer quelque exception que ce soit.

Le stagiaire s'interdit de supprimer, modifier, adjoindre un code d'accès, mot de passe ou clé différent de celui qui a été mis en place ainsi que d'introduire dans le système des données susceptibles de porter atteinte outre, aux droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux de l'organisme dispensateur de la formation et/ou de nuire au bon fonctionnement dudit organisme.

De la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les applications informatiques et leur contenus mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres au centre de formation.

7. Dispositions diverses

Préalablement à toute saisie d'un tribunal, il est convenu, sous réserve que les parties soient commerçantes, qu'elles s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettront le litige aux seuls tribunaux de PARIS.